

Loi

Générale

modern

Loi n° 9/AN/87/2ème L portant approbation de l'extension de la Zone Industrielle Sud, aux Salines Est de Djibouti.

n° 9/AN/87/2ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
5 novembre 1987

Numéro JO
n° 15 du 30/11/1987

Date du numéro
30 novembre 1987

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT : VU Les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU L'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

VU Le décret n°86-100/PRE du 2 octobre 1986 portant nomination des membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- Est autorisée l'extension de la Zone Industrielle Sud, aux Salines Est de Djibouti, conformément aux plans et cahier des charges joints à la présente loi.

Article 2

- La présente loi sera publiée au Journal Officiel, dès sa promulgation.

Par le Président de la République
HASSAN GOULED APTIDON